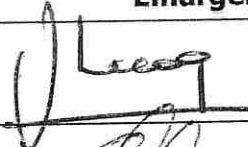




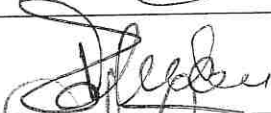
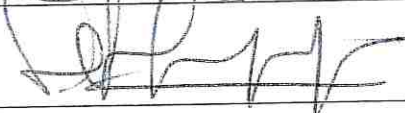



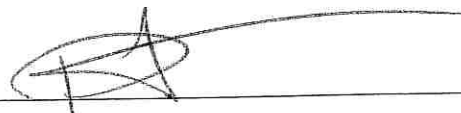




CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

FEUILLE DE PRÉSENCE DU 2 DECEMBRE 2024

Noms des Conseillers	Emargements
Monsieur Jean-Pierre LECOQ Conseiller de Paris et Maire du 6 <sup>e</sup>	
Madame Chantal LAMBERT-BURENS Première Adjointe au Maire	
Monsieur Olivier PASSELECQ Adjoint au Maire	
Madame Arielle BEAUCAMPS Adjointe au Maire	
Monsieur Charles FLOBERT Adjoint au Maire	
Madame Florence de VARAX Adjointe au Maire	
Madame Séverine de COMPREIGNAC Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Madame Céline HERVIEU Conseillère de Paris et du 6 <sup>e</sup>	
Madame Iris BERTHOMIER Conseillère d'arrondissement	
Monsieur Claude RIBBE Conseiller d'arrondissement	
Monsieur Paul MARIA Conseiller d'arrondissement	
Monsieur François COMET Conseiller d'arrondissement	
Madame Antoinette KIS Conseillère d'Arrondissement	

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du lundi 2 décembre 2024

Le mardi 5 novembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 36, les membres du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle du Conseil de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du mardi 26 novembre deux mille vingt-quatre qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10 et L.2121-12.

**1 - Réf. : 062024029**

Désignation du Secrétaire de séance.

**2 - Réf. : 062024030**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 5 novembre 2024.

**3 - Réf. : 062024031**

Adoption de la procédure d'urgence.

**4 - Réf. : 2024 DASCO 103**

Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

**5- Réf. : 2024 DASCO 106**

Caisse des écoles (6<sup>e</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

**6 - Réf. : 2024 DASCO 123**

Caisse des écoles (6<sup>e</sup>) - Subvention 2025 (1 050 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

**7 - Réf. : 2024 DJS 132**

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

**8- Réf. : 2024 DJS 133**

Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.

**9 - Réf. : 2024 DLH 126**

Prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat OPH - Avenants à baux emphytéotiques.

**10 - Réf. : 2024 DLH 246**

Réalisation 155 Boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 25 logements (15 PLA I - 10 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1 108 792 euros).

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

**11 - Réf. : 2024 DLH 349**

Réalisation 1 Rue des Chartreux (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence étudiants comportant 28 logements (22 logements PLUS et 6 logements PLS) par la RIVP - Subvention (1 577 900 euros).

**12 - Réf. : 2024 DLH 353**

Location de l'immeuble 39 boulevard Montparnasse (6<sup>e</sup>) à la RIVP - Bail emphytéotique.

**13 - Réf. : 2024 DLH 373**

Réalisation, 39 Boulevard du Montparnasse (6<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (5 PLA I et 3 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 141 900 euros).

**14 - Réf. : 2024 DPE 41**

Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.

**Question Orale**

**15 - Réf : Q062024004**

Question orale présentée par Madame Antoinette KIS relative à la communication autour du recyclage des bio déchets.

**16 - Affaires diverses.**

**Étaient présents :**

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6<sup>e</sup>,  
Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire,  
Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire,  
Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire,  
Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire,  
Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire,  
Madame Céline HERVIEU, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>,  
Madame Séverine de COMPREIGNAC, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup>,  
Monsieur Claude RIBBE, Conseiller d'Arrondissement,  
Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement,  
Monsieur Paul MARIA, Conseiller d'Arrondissement,  
Madame Antoinette KIS, Conseillère d'Arrondissement,  
Monsieur François COMET, Conseiller d'Arrondissement.

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

Observations :

1. Monsieur Olivier PASSELECQ, Adjoint au Maire, quitte la séance lors de la discussion du point 14 Réf : **2024 DPE 41** et donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Conseiller de Paris et Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement.
2. L'ensemble des débats et des explications de vote sont consultables, via la captation vidéo de la séance, sur le site internet de la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.

\*\*\*\*\*



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

Ouverture de la séance :

À l'ouverture de la séance, Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement et Conseiller Régional d'Île-de-France, constate la présence de la majorité des membres du Conseil, le quorum est donc atteint.

**1 - Réf. : 062024029**

Désignation du Secrétaire de séance.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire d'Arrondissement, assure les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services de la Mairie du 6<sup>e</sup>, est désigné secrétaire auxiliaire, à l'unanimité des votants.

**2 - Réf. : 062024030**

Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 5 novembre 2024.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

L'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 5 novembre 2024 est adopté à l'unanimité des votants.

**3 - Réf. : 062024031**

Adoption de la procédure d'urgence.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**4 - Réf. : 2024 DASCO 103**

Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**5 - Réf. : 2024 DASCO 106**

Caisse des écoles (6<sup>e</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**6 - Réf. : 2024 DASCO 123**

Caisse des écoles (6<sup>e</sup>) - Subvention 2025 (1 050 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

**7 - Réf. : 2024 DJS 132**

Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**8 - Réf. : 2024 DJS 133**

Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**9 - Réf. : 2024 DLH 126**

Prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat OPH - Avenants à baux emphytéotiques.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**10 - Réf. : 2024 DLH 246**

Réalisation 155 Boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 25 logements (15 PLA I - 10 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1 108 792 euros).

VOTANTS : 13 POUR : 3 CONTRE : 6 ABSTENTION : 4 NPPV : 0

Le projet de délibération est rejeté à la majorité des votants.

**11 - Réf. : 2024 DLH 349**

Réalisation 1 Rue des Chartreux (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence étudiants comportant 28 logements (22 logements PLUS et 6 logements PLS) par la RIVP - Subvention (1 577 900 euros).

VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 1

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**12 - Réf. : 2024 DLH 353**

Location de l'immeuble 39 boulevard Montparnasse (6<sup>e</sup>) à la RIVP - Bail emphytéotique.

VOTANTS : 12 POUR : 3 CONTRE : 9 ABSTENTION : 0 NPPV : 1

Le projet de délibération est rejeté à la majorité des votants.

**13 - Réf. : 2024 DLH 373**

Réalisation, 39 Boulevard du Montparnasse (6<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (5 PLA I et 3 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 141 900 euros).

VOTANTS : 12 POUR : 3 CONTRE : 9 ABSTENTION : 0 NPPV : 1

Le projet de délibération est rejeté à la majorité des votants.

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

**14 - Réf. : 2024 DPE 41**

Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des votants.

**Question Orale**

**15 - Réf : Q062024004**

Question orale présentée par Madame Antoinette KIS relative à la communication autour du recyclage des biodéchets.

**16 - Affaires diverses.**

Communication est faite de :

- La date du prochain Conseil d'Arrondissement : le mardi 28 janvier 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2024-06-109**

2024-06-029

2 décembre 2024

Désignation de Madame Florence de VARAX, Adjointe au Maire, en qualité de secrétaire de séance du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et de Monsieur Christophe RIOUAL, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

Examen du projet de délibération **062024029** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-110**

2024-06-030

2 décembre 2024

**Adoption de l'extrait des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 5 novembre 2024.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

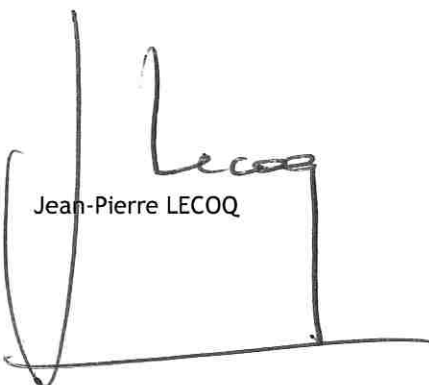
Examen du projet de délibération **062024030** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2023-06-111**

2024-06-031

2 décembre 2024

**Adoption de la procédure d'urgence.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

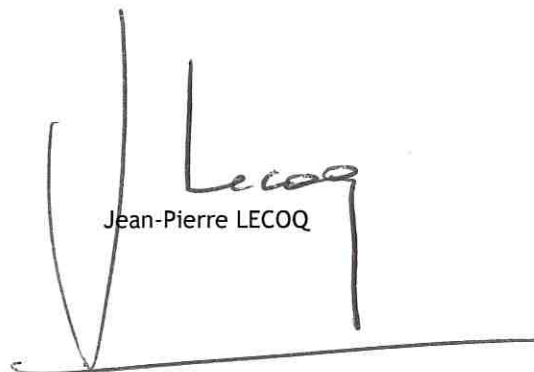
Examen du projet de délibération **062024031** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-112**

2024-DASCO-103

2 décembre 2024

**Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

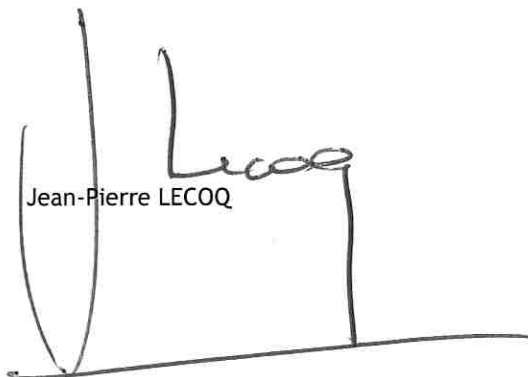
Examen du projet de délibération **DASCO-2024-103** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-113**

2024-DASCO-106

2 décembre 2024

**Caisse des écoles (6<sup>e</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.**

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

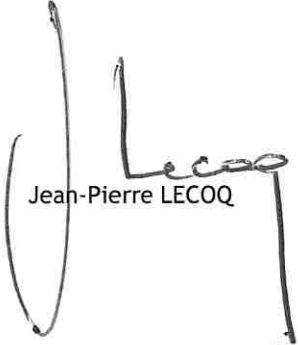
Examen du projet de délibération **DASCO-2024-106** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-114**

2024-DASCO-123

2 décembre 2024

Caisse des écoles (6<sup>e</sup>) - Subvention 2025 (1 050 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

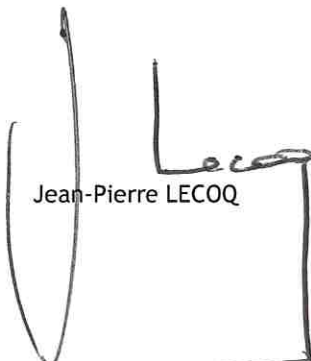
Examen du projet de délibération DASCO-2024-123 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-115**

2024-DJS-132

2 décembre 2024

**Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.**

Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

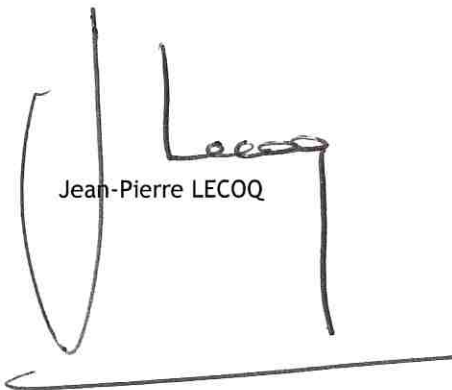
Examen du projet de délibération DJS-2024-132 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**DÉLIBÉRATION 2024-06-116**

2024-DJS-133

2 décembre 2024

**Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.**

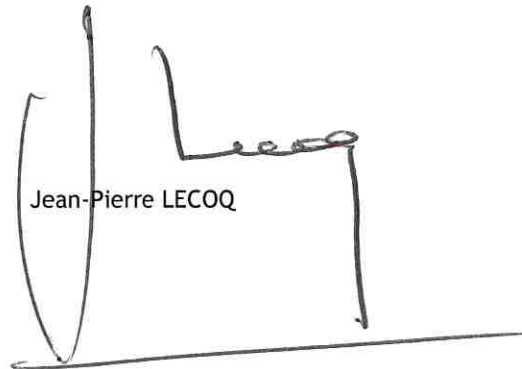
Vu le rapport présenté par Madame Arielle BEAUCAMPS, Adjointe au Maire d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DJS-2024-133** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-117**

2024-DLH-126

2 décembre 2024

**Prorogation de la location de divers immeubles communaux à Paris Habitat OPH - Avenants à baux emphytéotiques.**

Vu le rapport présenté par Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France ;

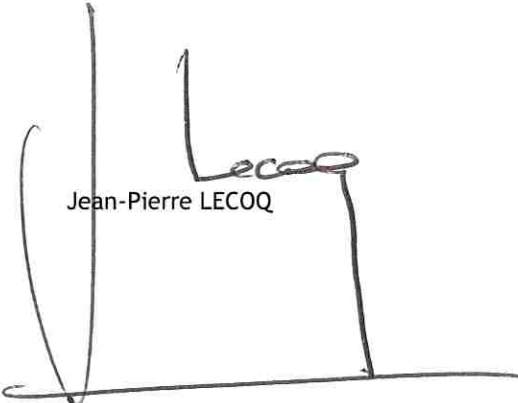
Examen du projet de délibération **DLH-2024-126** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-118**

2024-DLH-246

2 décembre 2024

**Réalisation 155 Boulevard Saint-Germain (6<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration comportant 25 logements (15 PLA I - 10 PLUS) par Paris Habitat - Subvention (1 108 792 euros).**

Vu le rapport présenté par Monsieur Charles FLOBERT, Adjoint au Maire d'arrondissement ;

Examen du projet de délibération **DLH-2024-246** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec 6 voix contre (Olivier PASSELECQ, Arielle BEAUCAMPS, Charles FLOBERT, Séverine de COMPREIGNAC, Iris BERTHOMIER et Claude RIBBE), 3 voix pour (Céline HERVIEU, François COMET et Antoinette KIS) et 4 abstentions (Jean-Pierre LECOQ, Chantal LAMBERT-BURENS, Florence de VARAX et Paul MARIA).

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-119**

2024-DLH-349

2 décembre 2024

Réalisation 1 Rue des Chartreux (6<sup>e</sup>) d'un programme de création d'une résidence étudiants comportant 28 logements (22 logements PLUS et 6 logements PLS) par la RIVP - Subvention (1 577 900 euros).

Vu le rapport présenté par Monsieur Claude RIBBE, Conseiller d'arrondissement ;

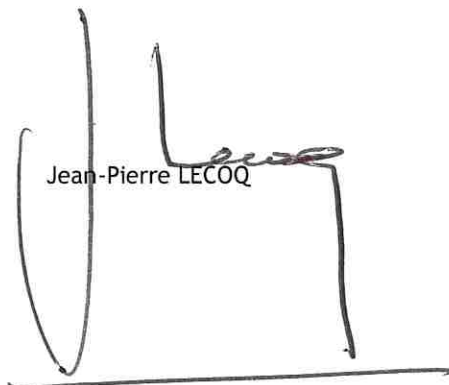
Examen du projet de délibération DLH-2024-349 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité des votants avec 12 voix pour (Chantal LAMBERT-BURENS, Olivier PASSELECQ, Arielle BEAUCAMPS, Florence de VARAX, Charles FLOBERT, Séverine de COMPREIGNAC, Iris BERTHOMIER, Paul MARIA, Claude RIBBE, Céline HERVIEU, François COMET et Antoinette KIS) et 1 NPPV (Jean-Pierre LECOQ).

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

  
Jean-Pierre LECOQ



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-120**

2024-DLH-353

2 décembre 2024

**Location de l'immeuble 39 boulevard Montparnasse (6<sup>e</sup>) à la RIVP - Bail emphytéotique.**

Vu le rapport présenté par Madame Séverine de COMPREIGNAC, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup> ;

Examen du projet de délibération DLH-2024-353 ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec 9 voix contre (Chantal LAMBERT-BURENS, Olivier PASSELECQ, Arielle BEAUCAMPS, Florence de VARAX, Charles FLOBERT, Séverine de COMPREIGNAC, Iris BERTHOMIER, Paul MARIA et Claude RIBBE), 3 voix pour (Céline HERVIEU, François COMET et Antoinette KIS) et 1 NPPV (Jean-Pierre LECOQ).

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-121**

2024-DLH-373

2 décembre 2024

Réalisation, 39 Boulevard du Montparnasse (6<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 8 logements sociaux (5 PLA I et 3 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 141 900 euros).

Vu le rapport présenté par Madame Séverine de COMPREIGNAC, Conseillère de Paris et du 6<sup>e</sup> ;

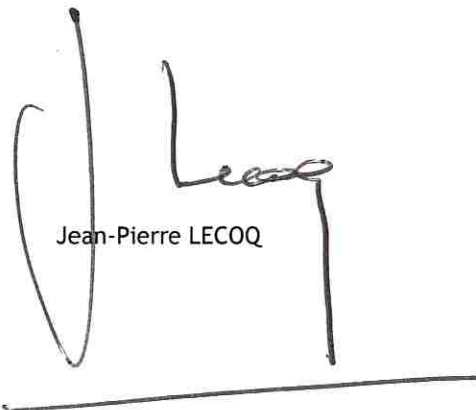
Examen du projet de délibération **DLH-2024-373** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec 9 voix contre (Chantal LAMBERT-BURENS, Olivier PASSELECQ, Arielle BEAUCAMPS, Florence de VARAX, Charles FLOBERT, Séverine de COMPREIGNAC, Iris BERTHOMIER, Paul MARIA et Claude RIBBE), 3 voix pour (Céline HERVIEU, François COMET et Antoinette KIS) et 1 NPPV (Jean-Pierre LECOQ).

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

**DÉLIBÉRATION 2024-06-122**

2024-DPE-41

2 décembre 2024

**Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.**

Vu le rapport présenté par Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'arrondissement ;

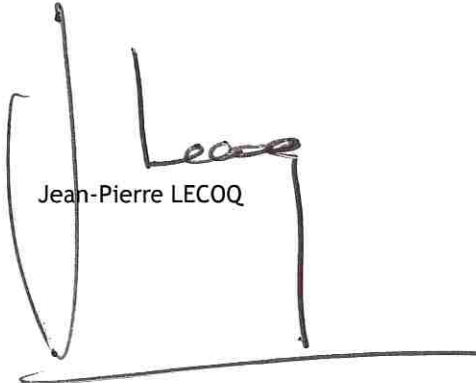
Examen du projet de délibération **DPE-2024-41** ;

Vu les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller Régional d'Ile-de-France procède au vote.

Un avis favorable est donné à l'unanimité avec 13 voix pour.

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Question orale, présentée par Madame Antoinette KIS relative à la communication autour du recyclage des biodéchets (Q062024004).

2 décembre 2024

- Considérant que au cours de l'année 2024, tous les Trilib' doivent être équipés d'un nouveau module spécifiquement conçu pour accueillir les déchets alimentaires afin de garantir une solution de tri à la source au plus près des habitants.

**Madame Antoinette Kis demande à Monsieur le Maire du 6<sup>e</sup>**

- où en est le plan de sensibilisation des habitants du 6<sup>e</sup> arrondissement prévu par la Direction de la Propreté et de l'Eau (comme communiqué dans la réponse de la mairie du 6e à ma précédente question écrite sur le sujet) et notamment :

1. **Le courrier d'information** à l'ensemble des habitants de l'arrondissement visant à expliquer en quoi consiste le tri des déchets alimentaires, pourquoi et comment le faire avec la carte de l'ensemble des points d'apports disponibles dans le 6<sup>e</sup>,
3. **Les stands Point Rencontre Propreté** prévus avec distribution de sacs compostables,
4. **Les éco-animateurs du SYCTOM** diffusant notamment le mémo du tri,
5. **La distribution d'un dépliant sur le tri des DA** au même moment dans plusieurs endroits stratégiques de l'arrondissement.

- où en est la campagne de communication municipale déployée sur le thème du tri des déchets alimentaires à l'automne.

- quels emplacements supplémentaires sont prévus afin d'améliorer l'offre de tri.

- quels moyens spécifiques de sensibilisation sont prévus à destination des restaurateurs de l'arrondissement (comme par exemple une lettre de rappel de leurs obligations).

CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

**Réponse de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement à la question orale de Madame Antoinette KIS relative à la communication autour du recyclage des biodéchets.**

La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) nous informe que le plan de sensibilisation pour le recyclage des biodéchets a pris du retard.

Il reste identique à celui annoncé au printemps (boitage d'un courrier d'info, porte-à-porte, stands de sensibilisation, street-diffusion).

Toutefois, ce plan était suspendu à la possibilité d'annoncer un maillage de bornes plus dense que celui existant actuellement avec des difficultés pour obtenir de nouveaux emplacements dans certains arrondissements. Une fois l'ensemble des nouveaux emplacements validés, la sensibilisation pourra se dérouler comme prévu initialement, en 2025.

Pour la communication sur tout Paris, fin 2024 sera diffusée une campagne de communication via la Direction de l'information et de la communication de la Ville de Paris (DICOM) : contenus pédagogiques pour les réseaux sociaux, Paris.fr et mobilisation des 104 panneaux d'informations électroniques parisiens.

Il est également prévue une communication sur le sujet du tri en 2025.

Pour la sensibilisation des restaurateurs, ce n'est a priori pas le périmètre immédiat, s'agissant de déchets de professionnels qui ont l'obligation de les gérer de leur côté.

Concernant les emplacements supplémentaires nous avons proposé à la DPE :

- d'une part de compléter le dispositif trilibs sur lesquels a été ajouté un module dédié aux déchets alimentaires les nouveaux points suivants :

- 21 rue du Cherche midi,
- 121 rue du Cherche midi,
- 5 rue Cassette,
- 58 rue d'Assas,
- 11 rue de Médicis,
- Face 13 rue Racine.

- d'autre part de compléter les points d'apport volontaire (PAV) en plus de ceux des marchés Raspail et Saint Germain :

- Ecole élémentaire Littré, 6 rue Littré
- Groupe scolaire Saint-Benoit et collège Jacques Prévert, 16 rue Saint-Benoit
- Collège/Lycée Montaigne 17 rue Auguste Comte
- Ecole maternelle Saint-André-des Arts 39, rue Saint-André-des Arts
- Ecole élémentaire et maternelle, 40/42 rue Madame
- Crèche collective Visconti 15, rue Visconti

La DPE nous a indiqué que ces dispositifs devraient être installés avant la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.



CONSEIL DU 6<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

2 décembre 2024

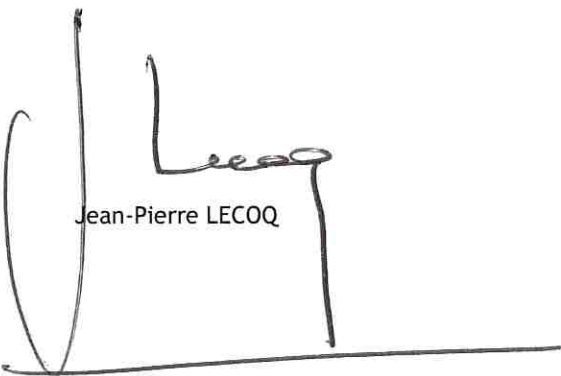
CERTIFICAT

Le maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Certifie que, conformément aux dispositions de l'article L2131-1 du CGCT,  
Les délibérations adoptées par le conseil d'arrondissement lors de sa séance  
du lundi 2 décembre 2024 ont fait l'objet d'une publication électronique  
sur le site internet de la mairie d'arrondissement pour une durée de 2 mois.

Fait à PARIS, le 3 décembre 2024

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement



Jean-Pierre LECOQ